

Le 16 août 2023

Objet : Rentrée scolaire 2023-2024

Bonjour chers parents,

C'est avec enthousiasme que l'équipe de la Polyvalente de Charlesbourg se prépare avec à accueillir ses élèves pour l'année scolaire 2023-2024.

À cette fin, vous trouverez, ci-dessous, les informations concernant l'accueil administratif de votre jeune :

POUR LES ÉLÈVES DE 1^{RE} SECONDAIRE

Mardi le **29 août (jour 1A)** pour la journée complète, l'accueil des élèves se fera à partir de 9 h. Nous accompagnerons chaque groupe d'élèves afin qu'ils récupèrent leur horaire et leur matériel. Une lettre sera envoyée au cours des prochains jours avec les détails de cette journée.

POUR LES ÉLÈVES DE 2^E, 3^E, 4^E et 5^E SECONDAIRE

Veillez noter que le choix de la plage horaire est à votre discrétion.

- 22 août entre 13 h et 16 h
- 25 août entre 8 h 30 à 12 h
- 28 août entre 13 h à 16 h

Lors de ces journées, les élèves ne recevront pas leur horaire sur place. Un courriel sera envoyé à tous les parents lorsque l'horaire sera déposé sur le Portail. Lorsque l'accueil de votre jeune sera terminé, celui-ci pourra quitter et revenir le **30 août (jour 2)** pour le début des cours dans un horaire régulier. Vous recevrez les informations sur le transport scolaire dès qu'elles seront disponibles.

POUR LES ÉLÈVES D'ILSS (FRANCISATION), CPC, PERSPECTIVE ET PRÉ-DEP

L'accueil administratif se fera en classe le 30 août (jour 2). Un courriel personnalisé sera envoyé aux parents prochainement.

MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL

Pour le matériel d'usage personnel, vous trouverez ci-dessous le lien pour avoir accès à l'information selon le programme et le niveau de votre jeune.

<https://polyvalentedecharlesbourg.csdps.qc.ca/parents/rentree-scolaire/liste-du-materiel-scolaire-par-niveau>

PRÊT DE CHROMEBOOK

Afin de faciliter la gestion du prêt des appareils aux élèves, l'envoi du formulaire de prêt a été automatisé. Ainsi, vous recevrez automatiquement ce dernier durant les premiers jours de l'entrée scolaire.

Belle fin d'été!

L'équipe de direction

Informations complémentaires

Documents à récupérer sur le site Internet de l'école :

- ✓ Calendrier scolaire (aussi dans l'agenda);
- ✓ Liste du matériel d'usage personnel;
- ✓ Convocation à l'assemblée générale des parents.

Facture scolaire

Prochainement, vous serez avisé de la disponibilité de la facture sur le Portail-Mosaïk et des modalités de paiement.

Assurance des élèves

Veillez prendre note que le total de votre facture inclut l'assurance accident pour étudiants de la compagnie BFL Canada (soins dentaires, hospitalisation, lunettes, ambulance, etc.). Attention : Il s'agit uniquement d'une assurance accident, une situation urgente, mais qui ne résulte pas d'un accident ne sera pas couverte. Exemple : Chute de pression, problème de glycémie, consommation de substances illicites, etc. Les frais engendrés par ce type de situation ne sont donc pas couverts par l'assurance. Cette assurance est facultative. Si vous ne souhaitez pas souscrire à cette assurance, veuillez déduire le montant de 1,75 \$ au total

de votre facture et transmettre un courriel à M^{me} Fanny Gauthier à l'adresse électronique fanny.gauthier@cssps.gouv.qc.ca pour l'aviser. Il est de votre responsabilité de prendre connaissance du résumé des avantages offerts pour l'Assurance accident pour étudiants dans le dépliant produit par BFL Canada.

Photo d'école

La prise de photo pour la photo d'école aura lieu **lors de l'accueil**. Pour la photo d'école, vous pourrez commander un ensemble de photos avec différents formats que vous pourrez remettre à votre famille et vos amis. Les élèves pourront *donc porter leurs plus beaux habits lors de l'accueil !*

Casier

Un casier sera attribué à l'élève lors de la journée d'accueil s'il ne l'a pas reçu en juin dernier. L'achat du cadenas est obligatoire pour le casier (partagé avec un autre élève) et est fortement suggéré pour le vestiaire des sports, car il n'y a pas de surveillance pendant les périodes de cours. La Polyvalente de Charlesbourg n'est pas responsable des vols.

Courriel électronique

Le courriel électronique est le seul mode de communication pour vous transmettre toute information ou document (Info-Parents, rencontres de parents, etc.) D'autre part, nous vous demandons de nous aviser de tout changement de coordonnées dans le dossier de votre enfant (adresse, numéros de téléphone ou courrier électronique) par courriel à polych@cssps.gouv.qc.ca Si votre enfant fréquentait une autre école du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries l'an dernier, vos coordonnées nous ont été transmises automatiquement.

Désistement - surveillance du midi

La facturation scolaire inclut également un montant de 60 \$ par élève pour l'encadrement du midi. Ce tarif a été adopté par le Conseil d'établissement de l'école. Toutefois, si, à aucun moment, ni aucune occasion, votre enfant dîne à l'école, vous pouvez être dispensé de payer ce frais. Pour ce faire, vous devez **envoyer un courriel à Fanny Gauthier** :

fanny.gauthier@cssps.gouv.qc.ca

Dans ce cas, vous vous engagez à ce que votre enfant quitte l'école et les terrains de l'école à 12 h 05 et ne se présente pas à l'école avant 13 h 15.

Vie étudiante

La facture scolaire inclut un montant de 12\$ par élève pour la vie étudiante. Ce tarif a été adopté par le Conseil d'établissement de l'école.

Voici les catégories auxquelles ces frais sont associés pour les activités éducatives non essentielles et non obligatoires à l'atteinte des objectifs du programme, dont la vie étudiante :

- * Le développement d'un sentiment d'appartenance ;
- * Le développement des habiletés sociales ;
- * Un mode de vie sain et actif ;
- * Le développement culturel ;
- * L'actualisation du projet éducatif de l'école.

Aide Alimentaire

La Polyvalente reçoit une somme pour aider les élèves dont les familles éprouvent des difficultés financières. Cette somme sera distribuée sous forme de diner du jour selon les demandes reçues; un certain nombre de dîners pourrait être octroyé tout au long de l'année scolaire. Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de cette aide, veuillez communiquer avec M^{me} Fanny Gauthier à l'adresse électronique suivante : fanny.gauthier@cssps.gouv.qc.ca

Règles de vie

À l'intérieur de l'agenda, vous trouverez les règles de vie. **Vous et votre jeune devez en prendre connaissance**, car vous y trouverez de l'information importante quant à la gestion des retards, du code vestimentaire ainsi que sur les normes et modalités d'évaluation.

L'application des règles de vie est la responsabilité de tous. Il permet le respect des droits ainsi qu'un climat d'apprentissage et de développement sain et positif.

Directive cellulaire et appareils électroniques dans le cadre des cours

- Les élèves devront déposer leur cellulaire ainsi que leurs écouteurs dans la pochette prévue à cet effet dès leur entrée en classe, et ce, dans toutes les matières.
- L'utilisation des appareils électroniques sur les heures de cours est interdite, sauf en contexte pédagogique, si l'enseignant le permet. Cette règle s'applique également à l'extérieur des classes lors de sorties ou d'activités complémentaires.
- À la première intervention, l'appareil sera confisqué pour la journée et les parents seront informés par courriel.
- En cas de récidive, l'appareil sera confisqué et le parent devra se déplacer et venir le récupérer.

- Toute captation sonore et visuelle est strictement interdite dans l'école sans autorisation. Des sanctions pouvant mener à une suspension s'appliqueront, si nécessaire.

Circulation en dehors des terrains de l'École

Pendant les pauses, sur l'heure du dîner ainsi que lors des gels d'horaire ou des sessions d'examens, les élèves peuvent quitter l'école et les terrains de l'école, il n'y a aucun contrôle sur la sortie des élèves. Cependant, vous devez savoir que si l'élève circule en dehors de nos terrains, il n'est plus sous notre responsabilité.

Code d'éthique pour l'utilisation du réseau informatique

La Polyvalente de Charlesbourg permet aux élèves et au personnel d'utiliser le réseau informatique à des fins pédagogiques et d'avoir accès aux nombreuses ressources offertes sur celui-ci.

Afin d'assurer la sécurité du système informatique, la confidentialité des renseignements et une utilisation responsable du réseau, l'école a édicté des règles d'utilisation qui devront être respectées par tout usager utilisant un ordinateur relié au réseau informatique de l'école et du centre de services scolaire.

Usage du réseau

L'usage du réseau doit être en accord avec la « Politique d'utilisation des systèmes électroniques à des fins de communication », la « Politique d'utilisation des réseaux sociaux » et la mission éducative de l'école. Ainsi, l'utilisation du réseau à des fins commerciales est interdite.

Contenu d'information

L'utilisation illicite du réseau à l'école est interdite et doit être déclarée à la direction de l'école. Tout envoi ou réception de contenu informationnel qui est de nature haineuse, indécente, pornographique, illégale ou piratée (musique, film, images...) est considéré comme une utilisation illicite.

Privilège

L'accès au réseau est un privilège qui peut être révoqué en tout temps par la direction de l'école en raison d'une utilisation inadéquate. Le code d'éthique pour l'utilisation du réseau est remis à l'utilisateur.

Éthique dans les communications

La politesse est de mise. Les propos diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la dignité ou à la sécurité d'autrui peuvent mener à des accusations. À travers vos communications, vous représentez votre école et votre centre de services scolaire. L'usage d'un langage convenable est obligatoire. Les lois sur la confidentialité des renseignements personnels s'appliquent dans vos communications. La transmission d'informations concernant une autre personne (téléphone, adresse) doit être autorisée au préalable.

Sécurité du réseau

La procédure d'accès au réseau veut protéger l'intégrité du système et comporte l'utilisation d'un code d'accès et d'un mot de passe pour chaque usager. Le code utilisateur de l'élève et son mot de passe pour l'accès au réseau et au portail sont remis au début de l'année scolaire. **Pour l'élève, le code utilisateur est son numéro de fiche précédé de la lettre « e ».**

Activités prohibées

Définition : Utilisation d'une copie illicite d'un logiciel, infiltration d'autres ordinateurs, création ou distribution de chaînes de lettres, participation à des jeux de hasard ou des paris, s'abonner à des listes d'envoi non reliées aux activités de l'école, télécharger, transmettre ou distribuer illicitement du matériel breveté ou protégé par les droits d'auteur ou les marques de commerce et toute autre utilisation qui est en désaccord avec la politique du Centre de services scolaire sur l'utilisation des systèmes électroniques à des fins de communications qui peuvent être consultée sur le site : www.csdps.qc.ca.

Emmagasinage de fichiers

L'emmagasinage de fichiers de musique (ex. : MP3, WAV), fichiers vidéo (ex. : MPG, AVI) à des fins non pédagogiques ainsi que les fichiers exécutables (EXE) **est interdit**. L'école se réserve le droit de vérifier ou de détruire toute information ou tout message non conforme au code d'éthique.

Vandalisme

Tout acte de vandalisme à l'endroit du matériel, du logiciel, du réseau ou des informations qui y sont contenues est passible d'annulation du privilège d'accès au réseau du centre de services scolaire et du remboursement des frais encourus.

Bonne rentrée scolaire à tous!

L'équipe de la Polyvalente de Charlesbourg